

16 Novembre 1934

I- Ceux qu'on a oubliés

Seuls, de tous les pays du monde, nous n'avons pas songé à perpétuer le souvenir des Libanais morts pendant la grande guerre. Cette insouciance, cette ingratitude et cet oubli sont coupables. La liste est pourtant longue des Libanais qui, dans l'armée française ou dans l'armée française ou dans l'armée américaine, avaient répondu à l'appel de leur histoire. Dans quelques années, tout le monde oubliera que, dans la mesure de nos moyens, nous avons apporté notre contribution à cette lutte pour la liberté. La lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir de publier, renseignera utilement nos lecteurs.

Monsieur le directeur du journal « LE JOUR »

Ayant lu dans votre journal No. 82 du 12 novembre 1934, en 1^{ère} page, sous le titre. Les entretiens d'Alceste » qu'à l'étranger, pendant la grande guerre, ceux d'entre nous qui ont pu le faire, se sont enrôlés et que dans la seule Armée Américaine, il y avait les éléments d'une légion libanaise ; et dans le but de vous donner d'autres renseignements sur cette question, en tant qu'engagé volontaire pour la durée de la guerre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Vers la fin de 1916, le Comité Central Libano-Syrien, siégeant à Paris, après entente avec le Comité Arménien et l'Autorité Française, avait créé la Légion d'Orient pour permettre aux anciens sujets turcs, particulièrement Syriens, Libanais et Arméniens se trouvant dans les différents pays et colonies des Puissances Alliées de s'y engager. Quelques mois après la création de cette légion, près de 7000 volontaires avaient répondu à l'appel. Le gouvernement français s'était chargé de leur organisation en plusieurs bataillons et de leur encadrement par des gradés français.

Parmi les bataillons il y avait 2 compagnies (la 23^{ème} et la 21^{ème}) formées exclusivement de Libanais. Il y avait aussi près de 600 autres répartis dans les bataillons arméniens.

Vers la moitié de 1917, la Légion d'Orient, moins 2 bataillons, a fait partie du détachement français de Palestine-Syrie sous les ordres du colonel de Piépape et a participé honorablement à toutes les opérations effectuées par le détachement. Beaucoup de nos compatriotes ont été cités pour leur belle attitude au feu, d'autres ont été tués, les survivants ont pris part à l'occupation et à la participation des pays actuellement sous Mandat.

Beaucoup de Libanais se sont engagés aussi dans la légion étrangère de sorte que si l'on avait pu réunir tous ceux qui se trouvaient dans l'armée française et les armées alliées, on aurait pu former au moins 2 ou 3 régiments, mais malheureusement leur dispersion qui a réparti leur effort a fait que leur noble geste et leur sacrifice ont passé inaperçus aussi bien par les Puissances sous les drapeaux desquelles ils se sont bénévolement enrôlés que par leurs propres compatriotes restés au pays.

Non seulement qu'aucun de nos compatriotes d'ici n'a jamais eu l'idée de revendiquer notre droit à la reconnaissance du pays et à la cause des Alliés, mais même les membres du Comité Libano-Syrien qui étaient les intermédiaires entre nous et le Gouvernement Français nous ont laissé froidement tomber après la guerre.

Conclusion : Les Libanais et les Syriens ont apporté à la France et ses Alliés leur quote-part à la victoire de 1918, ils ont au même titre que les autres puissances alliées le droit de prendre part à la joie du 11 novembre et d'y pleurer leurs morts. Ils ont aussi le droit à leur tombeau du Soldat Inconnu, si justice il y a.

Tout en m'excusant de vous avoir dérangé, Monsieur le Directeur, par cette documentation écrite en très mauvais français, car j'ai appris le français au régiment, je vous prie de croire à ma reconnaissance pour les nobles idées que vous défendez dans votre journal.

Georges ASSAD
Ancien Caporal de la Légion d'Orient

« On nous a froidement laissé tomber » dit Georges Assad, dans une prose qui ne s'embarrasse pas de précautions. Et il a raison. Le Liban entendra-t-il l'appel qu'au nom des morts, lui adressent les survivants ?

II.- « Grandes manœuvres » radicales

Le ministère Flandin ne se plaindra pas d'avoir été mal accueilli. Majorité imposante, presse sympathique, préjugé favorable : tous les milieux semblent avoir à cœur de lui faciliter la tâche. Mais cette tâche même s'avère particulièrement lourde. L'imprécision classique des déclarations ministérielles lui a permis d'éluder en partie l'épineuse question de la réforme de l'Etat. Mais il aura bientôt à présenter aux Chambres des textes précis. Reprendra-t-il ceux de M. Doumergue ? Obéira-t-il aux injonctions des radicaux ? Dans les deux hypothèses, la situation du ministère est menacée. A ces conflits d'ordre politique, il faut ajouter l'angoissant problème de la vie chère : il occupe tous les esprits en France et risque d'avoir des répercussions sociales. Les socialistes, sur cette question, ont la partie d'elle.

En somme, la crise semble avoir consacré les capacités manœuvrières du Cartel. Le 9 Février, il a laissé passer l'orage, qui risquait de tout emporter ; neuf mois plus tard, il provoque la chute de M. Doumergue, et accepte un ministère Flandin, pour laisser à l'oubli de soin d'achever son œuvre ; dans quelque temps, il reviendra à la pure règle parlementaire, et comme il a pour dix-huit mois encore la majorité le Cartel peut connaître encore de beaux jours.